

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 14 avril 2017 portant approbation de l'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative aux sites Natura 2000

NOR : AGRT1704912A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code forestier, notamment les articles L. 122-7 et 8, D. 112-8 à 10 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 122-4 et R. 122-17, L. 411-2, L. 414-4 ;

Vu l'avis favorable du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 28 juillet 2015 après consultation de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers au titre du code forestier ;

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du Centre national de la propriété forestière du 8 novembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de l'autorité environnementale du 31 mars 2014,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est approuvée l'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative aux sites Natura 2000.

Art. 2. – Le Centre national de la propriété forestière fournit un bilan annuel de la mise en œuvre de l'annexe approuvée par le présent arrêté à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Art. 3. – L'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées peut être consultée auprès des préfetures et sous-préfetures de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Art. 4. – Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 avril 2017.

*Le ministre de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt
porte-parole du Gouvernement,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
adjoint de la performance économique
et environnementale des entreprises
chef du service développement
des filières et de l'emploi,*

H. DURAND

*La ministre de l'environnement,
de l'énergie et de la mer,
chargée des relations internationales
sur le climat,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*

F. MITTEAULT